

Assemblée des délégués de l'ASA à St Gall

Margareta Annen-Ruf, Comité de l'ASA

Lors de l'Assemblée des délégués de l'Association Suisse des Aînés (ASA) du 24 avril 2018 à St Gall, les participant-es élirent Karl Vögeli nouveau Président de l'ASA. De plus deux organisations furent nouvellement admises.

Le Président ad intérim de l'ASA Karl Vögeli salua les délégués des associations membres ainsi qu'en particulier les hôtes: le Conseiller d'Etat du Canton de St Gall Martin Klöti, Chef du Département de l'intérieur; le PD Ulrich Hemmeter, Médecin-chef «Vieillesse et neuropsychologie» St Gall et l'orchestre des seniors de St Gall, sous la direction de Francisco Obieta, fondé en 1984. Un salut et un remerciement particuliers furent adressés à Urs Widmer, Président de l'Association des aînés SG-AI-AR, hôte et organisatrice de l'Assemblée des délégués 2018. L'association fut fondée en 1979 en tant qu'association des retraités AVS et dispose depuis 2016 d'un organe politique spécialisé, le Conseil des Aînés.

Le Président a.i. effectua une brève rétrospective de l'année 2017, turbulente pour l'association. Cela fut dû en été à la démission inattendue de la Présidente de l'ASA, Evelyne Reich, d'une part et par le renouvellement, devenu inévitable, de l'association d'autre part et qui fut un grand défi pour le Comité. Une organisation de bénévoles a besoin de davantage de temps et surtout



L'Orchestre des seniors de St Gall fournit un accompagnement musical

«le diable est dans les détails», indiqua Kurt Vögeli.

Le Conseiller d'Etat Martin Klöti, le plus ancien membre du Gouvernement st gallois, commença ses souhaits de bienvenue par la phrase «Le soleil se lève à l'est». Il indiqua que la paix sociale entre les groupes de population est un élément des plus importants. Nous apprîmes ensuite que St Gall n'est pas seulement la ville à la plus haute altitude de Suisse mais également, avec 75'000 habitants, la 8ème plus grande ville. Klöti évoqua, entre autres, également la broderie de St Gall qui a une longue tradition et est connue mondialement, la bibliothèque abbatiale qui compte parmi les bibliothèques historiques les plus importantes du monde et qui, depuis 1983, avec le domaine conventuel, figure au patri-

moine culturel de l'Unesco, enfin que St Gall figure dans le top 10 des emplacements de haute technologie.

TABLE DES MATIÈRES

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'ASA À ST GALL	1-2
EDITORIAL	2
COMMENTAIRES SUR LE NOUVEAU CONTRAT DE PRESTATIONS	3
A PARTIR DU 1ER JUILLET 2018, L'AVS REMBOURSERA AUSSI DEUX APPAREILS AUDITIFS	3
ENFIN UN NOMBRE DES MEMBRES	4
PRÉOCCUPATIONS POUR LES CHÔMEURS ÂGÉS DE 50+ ANS	4
AGENDA	4
IMPRESSUM	4

EDITORIAL



Karl Vögeli,
Président
de l'ASA

Plus éligible à 68 ans?

En soi l'affaire est réglée clairement. Dans la Constitution fédérale, approuvée par le peuple le 18 avril 1999, figure à l'article 8, alinéa 2, sans équivoque «Nul ne doit subir de discrimination du fait de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, etc.» Et pourtant il y a un nombre croissant d'autorités, de fédérations et également d'associations, qui violent cette règle claire. Du fait de l'absence d'un Tribunal constitutionnel, pour de nombreuses personnes concernées, il est quasiment impossible de se défendre. Dernièrement l'Union suisse des arts et métiers (USAM) a décidé qu'à partir de 68 ans, il n'est plus possible d'occuper une position dirigeante. Par contre la même association exige en relation avec la réforme des rentes, que l'âge de la mise à la retraite soit élevé à 68 ans. Plus contradictoire est à peine possible ! Selon les statistiques, les hommes de 68 ans ont encore une espérance de vie de 12 ans; pour les femmes ce sont 16 ans. En ces temps les personnes ne devraient plus pouvoir participer activement à la société – Connaissance et expérience ne comptent apparemment plus. Si l'exemple fait école, les seniors ne seront plus éligibles – ils perdent alors le droit passif d'élection. Le CSA est intervenu déjà à plusieurs reprises au cours des années passées, parfois avec succès. Par lettre, l'ASA rendra l'USAM attentive à la Constitution fédérale. Des limites d'âge ne sont pas acceptables. Des limitations du nombre de mandat sont par contre possibles.

«Prévenir vaut mieux que guérir»

Le PD Ulrich Hemmeter, Médecin-chef de «Vieillesse et Neuropsychologie» St Gall Nord expliqua avec des faits et chiffres l'évolution du nombre de maladies de démence au cours des prochaines années en Suisse. Il exposa ensuite la fonction du souvenir, les modifications cognitives dans la vieillesse. Il expliqua quand et comment un trouble de la mémoire est identifié, quelles sont



PD Ulrich Hemmeter, Médecin-chef de
«Vieillesse et Neuropsychologie» St Gall

les causes pour un trouble de la mémoire ou démence et quelles formes de démence existent. Pour le traitement de la démence et de troubles de la mémoire il y a différentes méthodes et thérapies médicamenteuses et non-médicamenteuses. Conformément au conseil d'Hippocrate «prévenir vaut mieux que guérir», l'intervenant recommanda des activités physiques et intellectuelles: comme s'engager dans une association, assurer dans tâches dans la famille/le voisinage, exercer une activité manuelle, avoir un hobby. Une intense discussion suivit cet intéressant exposé (l'exposé figure sur le site www.seniorenfragen.ch).

Election du Président de l'ASA

Dans la partie statutaire, l'élection du Président de l'ASA peut être mentionnée en particulier. La Vice-présidente Fabienne Bachmann indiqua que le poste devenu vacant de manière inattendue fut assuré par intérim par Karl Vögeli. Elle le remer-



Conseiller d'Etat de St Gall Martin Klöti

cia pour son engagement et son discernement dans l'exercice de cette fonction ainsi que particulièrement sa disponibilité pour assumer cette fonction de Président de l'ASA jusqu'aux élections de complet renouvellement en 2019. A l'unanimité et avec de grands applaudissements, Karl Vögeli fut élu Président.

En outre, deux organisations de membres, «Aktive Senioren Luzern» et «FDP Die Liberalen 60+ Region Bern», furent nouvellement admises dans l'ASA. Avec des intermèdes musicaux combinés avec un spectacle multimédia, présentant en arrière-plan des thèmes st gallois en



Président de l'ASA Karl Vögeli

images et en textes, l'assemblée fut animée rythmiquement par l'Orchestre des seniors de St Gall, composé de musiciens professionnels et amateurs retraités.

Commentaires sur le nouveau contrat de prestations

Maximilian Reimann, Conseiller national et membre du Comité de l'ASA

Le Conseiller national et membre du Comité de l'ASA Maximilian Reimann s'exprime dans la contribution ci-après sur le nouveau contrat de prestations 2019–2022 du CSA avec l'OFAS, qui est mentionné en haut de la page 4 du rapport annuel 2017 de l'ASA. A cause de l'horaire avancé, cela ne lui fut pas possible lors de l'Assemblée des délégués à St Gall. Il exprime ici son avis personnel.

Il s'agit du nouveau contrat entre la Confédération et le Conseil suisse des aînés (CSA), qui se compose paritairement des deux organisations de seniors l'ASA et la FARES. Sur la base du contrat de prestations 2015–2019, la Confédération subventionne annuellement le CSA avec 300'000 francs pour ses «tâches de coordination et développement dans la politique de vieillesse au profit de la Confédération». 35'000 francs vont directement dans chacune des caisses de la FARES et de l'ASA au titre d'indemnisation annuelle pour les tâches. C'est une raison importante pour qu'un contrat de même type pour les 4 prochaines années soit conclu.

Selon les comptes annuels de l'ASA, les 35'000 francs correspondent à environ la moitié des recettes. C'est donc un montant indispensable et vital pour notre association. Mais une ancienne sagesse populaire de Souabe indique «où il y a de l'argent, il y a le diable; où il n'y en a pas, il y est deux fois.» Dans le contrat de prestations actuel, je vois également un certain «diablotin». Peut-être que nous réussirons à améliorer cela dans la nouvelle version. Je le localise dans les recommandations de vote, que le CSA a émises en vue de votations importantes pour la politique de vieillesse ces dernières années. Lors de la récente votation populaire sur la «Prévoyance vieillesse 2020» je n'ai sciemment rien dit, car aussi bien le CSA que l'ASA avaient tort et, par la suite, s'en prenaient avec des mots cinglants à l'encontre de la décision populaire.

Mais prenons l'initiative populaire de l'Association suisse des propriétaires fonciers (HEV) «Sécurité du logement à la retraite», qui, pour les seniors propriétaires de leurs logements, aurait donné le droit d'option, longtemps attendu, de supprimer l'imposition pesante de la valeur locative. Le CSA lutte au premier plan, avec la gauche politique, contre l'initiative. La proportion des voix de 50% de la FARES de tendance gauchiste plus une voix dissidente de l'ASA a suffi pour la décision de recommander le Non. Certes le partenaire bourgeois ASA peut se retourner et décider une autre recommandation, mais il est intégré dans le Conseil des aînés (qui s'est prononcé contre la demande justifiée des seniors propriétaires de logements).

Un autre exemple: L'initiative populiste de gauche «AVS-Plus» des syndicats, qui promettait même pour les millionnaires une manne céleste mais ne comportait aucun mot comment cela serait financé. Bien entendu la FARES, dominée par la gauche, soutient l'initiative et tout comme par la suite le prépondérant Conseil des aînés. L'ASA peut lutter longtemps contre cette situation, mais «le complice sera également pendu» (traduction libre pour «mitgegangen heisst mitgehangen»). Les seniors bour-

geois ne goûtent absolument pas de telles recommandations de vote. C'est pourquoi je trouve la situation de main-dans-la main de l'ASA et de la FARES au CSA, imposé par le contrat de prestations, vraiment pas optimale. En conséquence j'attends que le nouveau contrat ne lie plus l'ASA «servilement» à la FARES, sous le prétexte du CSA, lorsqu'il en va de recommandations de vote. En ce domaine il doit y avoir un changement! Je suis en train d'intervenir auprès de l'autre partie du contrat, la Confédération, pour qu'elle reconnaisse ce problème, le thématise et si possible le résolve. Au moyen d'une intervention parlementaire, que je déposerai durant la session d'été, je tenterai de sensibiliser le Conseil fédéral à ce sujet. Avec le nouveau montant de subvention, la Confédération ne doit pas simplement pouvoir «acheter» un avis unitaire sur la politique de la vieillesse. Il doit être garanti que l'ASA et la FARES puissent émettre des avis différents. De même, j'inciterai le Conseil fédéral à s'exprimer, sur le fait que le Conseil des aînés, subventionné par la Confédération, puisse même publier des recommandations de vote, lorsque ses deux piliers ASA et FARES sont d'un avis différent en matière de position politique.

A partir du 1er juillet 2018, l'AVS remboursera aussi deux appareils auditifs

Berne / DFI Lorsqu'une personne ayant atteint l'âge de la retraite AVS a besoin de deux appareils auditifs, l'AVS lui versera, dès le 1er juillet 2018, le forfait pour deux appareils. L'ordonnance modifiée par le Département fédéral de l'intérieur entrera en vigueur à cette date.

Jusqu'à présent, l'AVS ne prenait en charge qu'une seule aide auditive. Désormais un forfait de 1237.50 fr. couvrira deux appareils et les services correspondants pour une période de 5 ans. Ce montant correspond à 75% du forfait remboursé par l'AI. S'agissant des appareillages monauraux, l'AVS continuera de verser son forfait de 630 francs. Il incombe au médecin spécialiste de déterminer si une personne a besoin d'une ou de deux aides auditives.

L'harmonisation avec la réglementation de l'AI, qui participe depuis toujours au financement de deux appareils auditifs, constitue la réponse à une motion adoptée par le Parlement sous une forme modifiée.

Enfin un nombre des membres

Depuis un certain temps, le Comité de l'ASA s'efforce de connaître précisément le nombre de ses membres. Jusqu'à maintenant, cela échoua à cause d'une structure confuse. Lors d'un travail laborieux, le Directeur put, à l'aide du Responsable des finances, établir le nombre exact: l'ASA compte 15'915 membres individuels et 39'286 membres collectifs. En collaboration avec les associations concernées – principalement l'Association zurichoise des seniors et retraités, l'Association argovienne des seniors et l'Association des seniors de la Suisse du Nord-Ouest – il s'agit maintenant d'établir une solution acceptable pour les cotisations des membres collectifs.

Au Conseil suisse des aînés (CSA), qui est composé pour moitié de l'ASA, un contrat quadriennal est négocié avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). De nombreuses nouvelles obligations font que le CSA doit adapter en conséquence ses statuts. Ensuite de quoi, la même question se pose également pour l'ASA. Afin que le travail ne manque aux organisations bénévoles CSA, ASA et FARES, de nouvelles contraintes sont sans cesse formulées par l'administration. Lors des prêches dominicaux, les louanges du travail bénévole sont célébrés, lors des jours ouvrables on tente plutôt de le décourager. Il est évident: l'administration met les bâtons dans les roues aux seniors. Nous ne lâchons rien! Karl Vögeli

AGENDA

→ Congrès ASA

Judi 6 septembre 2018, Olten,
Combien de numérisation
supporte la vieillesse?

→ Séance de la fraction de l'ASA au CSA

Vendredi 7 septembre 2018
10h45, Berne

→ Conférence des Présidents de l'ASA

Mardi 25 septembre 2018
10h00, Buffet de la gare, Olten
entre autres objets soumis en
votations fédérales

Préoccupations pour les chômeurs âgés de 50 ans et plus

Karl Vögeli, Président de l'ASA

Depuis des années, le Conseiller fédéral Schneider-Ammann travaille à la question de l'intégration des chômeurs les plus âgés, organise des conférences auxquelles participent les employeurs, les syndicats et également l'ASA avec d'autres organisations de seniors. Le problème est reconnu, les partenaires sociaux en parlent et des ébauches de solutions ont été créées. Certes le taux de chômage des plus de 50 ans est inférieur au taux de chômage général (2,9% et 3,3%). Mais quiconque se retrouve chômeur à 50 ans, demeure en moyenne deux fois plus longtemps au chômage que la moyenne.

Des approches de solutions furent développées dans différents cantons. Ainsi Genève et Zoug offrent des possibilités de formation continue pour les personnes concernées. St. Gall a développé le projet «Tandem 50plus», qui fut repris par de nombreux cantons. Les offices régionaux de placement (ORP) sont sensibilisés au sujet des chômeurs âgés. Il s'est fait beaucoup dans l'administration – et pourtant il reste encore beaucoup à faire! L'administration fédérale par exemple put participer à la campagne «Potentiel 50plus» du canton d'Aarau pour encourager l'engagement avant tout des personnes plus âgées pour les postes libres. Le 1er juillet, les directives pour la préférence nationale entrent en vigueur. A cette occasion il est à espérer qu'également les travailleurs les plus âgés seront mieux pris en compte.

Le développement très rapide de la numérisation et les modifications de structures dans le monde du travail compliquent l'intégration des travailleurs les plus âgés. Avec les partenaires sociaux, Swissmem, l'organisation des employeurs de l'industrie, a pris en main la création d'une qualification professionnelle pour les adultes et encourage une

initiative de reconversion. En ce domaine, la Confédération devrait également inciter les autres branches à des offres correspondantes. Avant tout dans le domaine des services, de grands changements sont à venir – dans le monde des banques et des assurances de nombreuses personnes employées seront concernées à partir de 40 ans.

Lors de la dernière rencontre avec le Conseiller fédéral à fin avril, l'ASA a rendu attentif à ces questions. Il faut espérer que l'administration développe maintenant des solutions pour le futur avant qu'il ne soit trop tard.



IMPRESSUM

Président de l'ASA
Karl Vögeli
info@seniorenfragen.ch

Rédaction
Margareta Annen-Ruf
tél. 033 251 36 13
Margareta.annen-ruf@bluewin.ch
Production
Lithouse, 3013 Berne

ASA Association Suisse des Aînés
Secrétariat
Ueli Brügger
Grossmorgen 5, 8840 Einsiedeln
tél. 079 /434 02 36
info@seniorenfragen.ch
www.seniorenfragen.ch